



# AVIS DE COURSE



## NATIONAL CLASS A 2010

du 13 au 16 MAI 2010

SANGUINET

CLUB DE VOILE DE SANGUINET

Avenue de Losa 40460 Sanguinet

Tel : 05 58 78 64 30

Email : [cv.sanguinet@free.fr](mailto:cv.sanguinet@free.fr)

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

1.2. Les règles de la Classe A

1.3. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,

1.4. Les règlements fédéraux.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe : CLASS A

3.2. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Class A	100 €
---------	-------

## **5. PROGRAMME**

### **5.1. Confirmation d'inscription :**

Jour et date : jeudi 13 mai 2010 de 8h à 12h30

### **5.2. Jauge et contrôle :**

Jour et date : mercredi 12 mai et jeudi 13 de 10h à 12h (matériel neuf)

### **5.3. Jours de course :**

Jeudi 13 mai 2010 : 14h30 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses  
19h30 : Apéritif de bienvenue  
Vendredi 14 mai 2010 : 11h : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses  
20h : Soirée grillades  
Samedi 15 mai 2010 : 11h : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses  
20h : Soirée du Championnat  
Dimanche 16 mai 2010 : 10h30 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses  
Palmarès dès que possible après les courses

## **6. JAUGE**

Les opérations préalables de jauge se dérouleront le mercredi 12 mai 2010 de 10h à 16h30 au Club de Voile de Sanguinet

## **7. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le Jeudi 13 mai 2010
- affichées selon la Prescription Fédérale.

## **8. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants : Type triangle ou banane

## **9. SYSTEME DE PENALITE**

Pour les catamarans la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **10. CLASSEMENT**

**10.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3

**10.2.** Si le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

## **11. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **12. PRIX**

Des prix seront distribués aux 3 premiers

## **13. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **14. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

### **15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :**

En participant à cette épreuve, le coureur autorise automatiquement l'autorité organisatrice ; la FFVoile et les partenaires de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « National Class A 2010 » à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous les matériaux liés à la dite épreuve.

### **16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Club de Voile de Sanguinet

BP 8

Avenue de Losa

40460 SANGUINET

Tel : 05 58 78 64 30

Email : [ricaud.jeanclaude@neuf.fr](mailto:ricaud.jeanclaude@neuf.fr)

Site web : <http://www.cvsanguinet.org/national-class-a-2010>

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012  
Applying to foreign competitors

**RRS 64.3 (\*) :**

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

**RRS 68 (\*) :**

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

**RRS 70. 5 (\*) :**

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

**RCV 86.3 (\*) :**

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

**RRS 88 (\*) :**

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

**RRS 91 (\*) :**

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

**Appendix F (\*) :**

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris